

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collèges,

Je crois devoir vous rappeler que cette affaire qui avait été précédemment confiée à Maître VINSON, Avocat à la Cour - Saint-Denis, fait actuellement l'objet d'un recours en Conseil d'Etat.

Par sa lettre en date du 17 JUIN dernier, Maître VINSON m'a demandé d'adresser à son confrère de Paris, Maître GALLAND, une délibération du CONSEIL MUNICIPAL autorisant le Maire à défendre à l'instance.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

+ + +

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à ester en justice pour défendre à l'instance introduite contre la Commune par Monsieur MOUTOUSSAMY et Consorts ;

- et décide de confier à Maître GALLAND, Avocat à Paris, le soin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Commune
Saint-Denis, le 21 septembre 1970
Par le Maire
le Secrétaire Général
Signé : Ch. Tesson
Bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ch. Berpeau